



ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DU 24 MARS 2012 - CLICHY

Compte rendu

Sous réserve d'approbation lors de l'AG 2013

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES 24 MARS 2012 ORDRES DU JOUR

08 h 30 Accueil et inscription des clubs, OBL, CDVL, ligues *par le secrétariat et la commission des Opérations électorales*

10 h 00 Ouverture de l'assemblée générale ordinaire

Accueil et présentation des invités ----- J.C. BÉNINTENDE

Parole aux représentants des administrations et invités

Approbation du PV de l'A.G. du 19 mars 2011 ----- T. SÉNAC

vote

Rapport du président J.C. BÉNINTENDE

vote

Rapport financier du trésorier ----- JP. BOURDEAUX

Rapport de la commission Financière ----- O. BALAZUC

Rapport du commissaire aux comptes ----- JP. VUILLERMET

Vote sur le rapport financier et quitus à donner au trésorier

vote

Projet de rénovation des licences

votes

Assemblée générale extraordinaire

Modification des statuts

votes

Modification du règlement intérieur

votes

Fin des travaux de l'AG extraordinaire

Reprise de l'AG ordinaire

Présentation nouveau logo et charte graphique

Apéritif et repas pris en commun (13h – 14h30)

Accueil des clubs boomerang

Élection aux postes vacants du Comité directeur (collège associatif)

vote

Budget prévisionnel 2012 ----- JP. BOURDEAUX

vote

Cotisations 2013 ----- JP. BOURDEAUX

vote

Questions diverses ----- T. SÉNAC

16 H 30 Fin des travaux

TOMBOLA



INSCRITS : 103 641 voix

À l'ouverture de l'AG : 40 352 voix

QUORUM : 34 547 voix (valable pour l'AG ordinaire et l'AG extraordinaire)

La séance est ouverte par le président, Jean-Claude Bénintende qui accueille les participants ainsi que les invités dont Joël Yout de l'ENSA, Joël Amiable, DTN de la FFPLUM et Christine Gervais d'Air Courtage. Le président de l'APL, Jean-Pierre Pouleau souhaite également la bienvenue à tous, en tant que président de la ligue Paris-Île de France. Le secrétaire général, Thomas Sénac présente le nouveau dispositif de vote électronique adopté cette année, qui permet en toute confidentialité d'obtenir les résultats des votes en temps réel. Il est procédé à un vote à blanc afin de permettre aux participants de se familiariser avec le système.

VOTE NUMÉRO 1

Approbation du procès verbal de l'AG du 19 mars 2011

POUR : 94,94 %
CONTRE : 0,08 %
ABSTENTIONS : 4,98 %
→ Procès verbal adopté

VOTE NUMÉRO 2

Rapport moral du président Jean-Claude Bénintende

Les temps forts de l'année sont passés en revue par le président qui donne une lecture synthétique du document transmis et disponible en intégralité sur le site Internet.

http://federation.ffvl.fr/sites/ffvl.fr/files/2011_rapport_moral_2011_vdef.pdf

Les grands chantiers ont porté sur la rénovation des formules de licences et des titres de participation, sur la défense des espaces de pratique, sur le renforcement de la sécurité, sur la dynamique des écoles et de la formation, la diversification des outils de communication et le service rendu aux licenciés (notamment via les innovations informatiques). L'évolution du kite vers l'olympisme devrait se décider cette année et les résultats obtenus en compétition, toutes disciplines confondues, restent toujours de très haut niveau, au national comme à l'international.

Le président conclut par de vifs remerciements à tous les bénévoles et salariés qui ont participé au développement des activités et à la bonne gestion de la fédération et fait part de son souhait de continuer dans cette orientation.

POUR : 92,01 %
CONTRE : 2,22 %
ABSENTIONS : 5,77 %
→ Résolution adoptée



Rapport financier du trésorier, présenté par Jean-Philippe Bourdeaux

Les comptes de l'exercice 2011 se soldent par un résultat net excédentaire de **18 002.19 €**.

Les licences pratiquants volants et kite sont en augmentation (+3,3 % et 9,4 %).

La légère diminution du nombre de licences annuelles (-2,60 %) est due à la création de la formule « élève kite 7 jours » qui fait basculer une partie des licences « élève kite année » (4759 en 2010 contre 2449 en 2011) en titres de participation (4065 délivrés en 2011).

Aussi, le nombre de titres de participation augmente de 36,04 % par rapport à 2010.

Les produits et charges, par activité, sont passés en revue.

Pour 2011, nous avons estimé un prévisionnel de 1.180.000 € de cotisations fédérales qui tenait compte de la baisse du nombre de licenciés en 2010 et du basculement des licences annuelles vers des titres de participation (élève kite à élève kite 7 jours).

Nous avons finalement enregistré une bonne progression du nombre des licenciés qui a généré 111.690 € de produits supplémentaires.

Le montant annuel de la subvention de l'État est en baisse en 2011 à cause des fonds dédiés (dépenses qui n'ont pas été engagées en 2010 et qui sont déduites du montant de la convention l'année suivante, soit 14 518 €).

La FFVL continue à maintenir son action envers les ligues et les sites. L'achat de manches à air explique la légère augmentation.

Les fonds associatifs qui représentent les réserves cumulées depuis la création de l'association s'élèvent désormais à 350.455 €. Les « bons résultats » enregistrés ces dernières années permettent une amélioration progressive de ces fonds propres, qui restent en phase avec l'augmentation de taille de notre fédération.

POINTS MARQUANTS EN 2011

Malgré un budget prévisionnel déficitaire voté à la dernière assemblée générale, les comptes 2011 dégagent un résultat légèrement excédentaire, dû principalement à :

PRODUITS

- augmentation des cotisations de 111.690 € ;
- augmentation du contrat de partenariat, des produits financiers et fédéraux, et des éditions, ce qui représente environ 30.000 € ;
- la rentrée du contrat de partenariat assurances / UFEGA : 11.956 €.

CHARGES

- commande de manches à air sur décision du comité directeur : 44.491 € ;
- frais de déplacements en augmentation d'environ 30.500 € ;
- affectation de la totalité du n° de *Vol Passion* de décembre : 20.000 € ;
- provisions pour risques et charges pour affaires en cours : 20.000 € ;
- dépassement des salaires dû aux variations sur congés payés et convention de reclassement pour 20.000 € environ ;
- actions complémentaires commission Sécurité (subventions, traduction) : 8.000 € ;
- primes aux résultats sportifs : 5.000 €.



D'autre part, suite à l'étude confiée à un avocat fiscaliste en 2010, l'application de la TVA s'opère désormais sur les produits des ventes de la boutique et sur le contrat de parrainage sportif.

Rapport de la commission Financière, présenté par Monique Lebertois

Le rapport est lu dans son intégralité. Il est remarqué que « *chaque section a respecté son budget initial. Les dépassements sont liés à des révisions décidées en cours d'année en fonction des résultats intermédiaires* ». L'analyse détaillée des comptes fait apparaître quatre sujets particuliers :

Labo Test

La procédure mise en place depuis 2011 (30% à la commande, 30% à la réalisation, solde à la conclusion) donne de bons résultats.

Suggestion : révision des tarifs pour un équilibre financier de la partie homologation, (réévaluer le montant d'un test d'homologation de voile - coût et tarification).

Licences

La commission insiste pour que la prise de licences par Internet soit amplifiée, quitte à mettre un « malus » sur les autres moyens de prise de licence (gestion administrative plus lourde, nombreux litiges mineurs sur les montants). Un participant suggère que ce malus soit transformé en bonus pour les preneurs de licences en ligne.

Vol Passion

Les coûts de réalisation de ce trimestriel ne sont plus équilibrés du fait de l'augmentation des frais postaux. C'est en revanche un outil de communication institutionnel indispensable, avec ses 14 000 abonnés.

La commission suggère de développer une communication plus instantanée – avec *Nouv'ailes* par exemple – et également une hausse du prix de l'abonnement de 1 € par exemple. Le coût du papier et les frais de routage ont augmenté, la publicité à elle seule ne suffit plus à financer la publication, à moins d'être éventuellement élargie à des annonceurs kite. La version imprimée du magazine reste obligatoire de par la loi, même si les versions électroniques sont téléchargeables après un certain délai sur le site Internet fédéral.

Les présidents de structure sont fortement incités à proposer des articles à Véronique Gensac, le rétro-planning de chaque publication étant à l'avenir communiqué dans *Nouv'ailes*. Le bilan détaillé des accidents sera accessible à partir de plusieurs rubriques du site Internet (fédération, EFVL, EFK) plutôt que dans *Vol Passion* comme demandé par un participant.

Médical

Un suivi très serré de la facturation des organismes médicaux – CHU, CREPS – est mis en place pour obtenir les factures en temps utile et limiter les provisions.

La commission Financière se félicite des résultats positifs des comptes de la FFVL, bien que les subventions soient en diminution et que le budget prévisionnel 2011 proposé ait été déficitaire.

Nous devons principalement ce résultat à l'augmentation du nombre de licenciés (+ 2,5 %).



Conclusion :

Après ces différents contrôles la commission n'a constaté aucune anomalie à signaler :

- ni dans les procédures,
- ni au niveau des enregistrements dans la comptabilité.

La commission Financière n'a reçu à ce jour aucune saisine.

Rapport du commissaire aux comptes

Le commissaire aux comptes JP Guillermet, du groupe SR Conseil, étant absent c'est le secrétaire général qui procède à la lecture des rapports établis (rapport sur les comptes annuels et rapport spécial sur les conventions réglementées).

« Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des normes et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels. »

Le bénéfice de l'année, soit 18 002 €, est affecté aux réserves.

VOTE NUMÉRO 3

Vote sur le rapport financier et quitus à donner au trésorier

POUR : 85,35 %
CONTRE : 13,38 %
ABSTENTIONS : 1,27 %
➔ Résolution adoptée

PROJET DE RÉNOVATION DES LICENCES

Ce projet a débuté par la révision des statuts, ensuite est venue la licence en ligne, puis l'organisation de la collecte des cotisations des clubs, CDVL et ligues, pour s'achever avec la rénovation des formules de licence en 2013. Cette évolution a été rendue nécessaire par le fonctionnement particulier des kiteurs exprimé par les représentants du kite au CD. Par ailleurs, le lien entre « type de licence » et « niveau de pratique » est devenu obsolète.

Les pratiques ont globalement évolué ; les licenciés sont minoritaires au sein de la population sportive française et certains réseaux sociaux jouent un rôle de fédérateur de pratiquants alors que c'était jusqu'à présent une prérogative des fédérations sportives.



1 - Les titres d'adhésion (licences et titres de participation) :

Licences annuelles

- ✚ **Licence primo-licencié :**
Réservée à ceux qui n'ont jamais été licenciés à la fédération. Elle peut donc être délivrée à la suite d'un titre de participation (courte durée) mais uniquement la même année que celui-ci ou directement dès les premiers pas.
- ✚ **Licence pratiquant :**
Délivrée dès la seconde année d'appartenance à la FFVL.
- ✚ **Licence non-pratiquant :**
Destinée aux personnes qui œuvrent dans une structure à titre autre que la pratique sportive elle-même et leur permet de bénéficier de l'assurance RC groupe.
- ✚ **Licence groupe jeunes :**
Réservée aux jeunes de moins de 25 ans en groupe constitué, dans le cadre de l'apprentissage.
- ✚ **Licence automne :**
Disponible le 1^{er} septembre ; cotisation fédérale à moitié prix pour toutes les activités et toutes les formules.
Négociations de demi-tarif avec l'assureur prévues, y compris pour le biplace.
- ✚ **Licence Educ'en ciel :**
Dédiée au cerf-volant et au boomerang et principalement à destination des très jeunes.

Titres de participation (temporaires)

- ✚ **Courte durée : 7 jours**
Il peut être souscrit d'année en année et ne donne aucun droit de vote à la structure qui le délivre.
- ✚ **Journée découverte cerf-volant : 1 jour**
- ✚ **Journées contact : 2 jours consécutifs** (delta, parapente, kite, cerf-volant)

2 - Délivrance des licences et titres de participation selon la structure :

- ✚ **Clubs :**
Licence primo-licencié, licence pratiquant, licence non-pratiquant, licence automne, titres de participation (journée découverte, journées contact).
- ✚ **Clubs-écoles et organismes à but lucratif (OBL = écoles pro) :**
Licence primo-licencié, licence pratiquant, licence non-pratiquant, licence groupe jeunes, licence automne, titres de participation (courtes durée, journée découverte, journées contact).
- ✚ **Organismes conventionnés (exemple : Éducation nationale) :**
Ces structures ne délivrent que des licences groupe jeunes.
- ✚ **Organismes concourant au développement du vol libre (ODVL – exemple : commune, comité des fêtes, organisation de manifestation pluridisciplinaire, etc.) :**
Pas de délivrance de licence ni titre de participation, sauf pour le responsable de l'organisme qui doit être licencié.



Adhésion directe à la FFVL :

Réservée au kite, la prise de licence peut se faire directement à la FFVL.

Ce dispositif est mis en place afin de permettre aux pratiquants sans lien avec aucune structure, ni intention immédiate d'en rejoindre, d'intégrer la fédération. L'objectif principal de la fédération reste toutefois de fidéliser ses membres et notamment les pratiquants et élèves au sein des clubs.

Il est convenu dans son principe, au sein du Comité directeur de la fédération, que lors d'une prise de licence en ligne directement à la fédération, le nouvel adhérent recevra automatiquement un courriel lui indiquant les coordonnées des clubs de son département de résidence (et éventuellement de pratique). De plus et régulièrement, les présidents des clubs du secteur concerné recevront eux aussi les coordonnées de ces nouveaux adhérents dans le but de leur permettre d'inciter eux aussi les nouveaux adhérents à rejoindre le tissu associatif. Cette incitation à rejoindre un club existe d'ores et déjà dans les enquêtes de satisfaction remplies par les élèves à l'issue de leur stage et sera faite à partir des coordonnées recueillies pour faciliter l'intégration dans un club.

3 - Cotisations :

Licenciés en club et clubs-écoles :

Un conseil répété concernant les cotisations club et club-école : si les clubs ne veulent pas voir augmenter la somme réclamée à leurs adhérents, ils doivent en déduire les parts des cotisations CDVL et ligue en vigueur dans leur secteur, car elles sont maintenant directement prélevées à la prise de licence.

Le montant des cotisations club reste libre.

Un participant demande s'il est possible à un président de faire payer au sein de son club des cotisations différentes selon les pratiques. Il est répondu que c'est à l'AG du club de fixer le montant des cotisations club.

Licenciés en OBL :

Cotisation ligues et CDVL

Les cotisations ligue et CDVL doivent être prélevées par les OBL lors de la souscription des licences primo-licencié et pratiquant.

Cotisation équivalent club

Une cotisation forfaitaire (**équivalent cotisation club**) sera reversée aux CDVL (50% lieu de l'école et 50% lieu du domicile du licencié). En cas d'absence de CDVL, le montant sera reversé à la ligue.

Licence primo-licencié : pas d'équivalent cotisation club, cotisations ligue et CDVL éventuelles, afin de garder un tarif attractif

Licence pratiquant : Une cotisation forfaitaire (**équivalent cotisation club**) sera appliquée lors de la prise de licence : 21 € pour le delta, le parapente et le speed-riding ; 20 € pour le cerf-volant ; 15 € pour le kite ; 10 € pour le boomerang ; cotisations ligue et CDVL éventuelles.

Adhésion directe à la FFVL (kite uniquement) :

Une cotisation forfaitaire (club, ligue et CDVL) de 28 € sera perçue et reversée pour un tiers à



la ligue du lieu de résidence du demandeur et pour les deux autres tiers au CDVL de ce même lieu.

Les ligues et CDVL seront invités à employer ces sommes à des actions directes en faveur de leurs clubs.

En cas d'absence de CDVL, les sommes seront reversées à la ligue et en l'absence de ligue à la fédération.

L'objectif n'est pas commercial mais bien fédérateur. Il s'agit d'attirer les deux tiers des kiteurs non encore licenciés afin de renforcer leur encadrement en matière de sécurité et de favoriser à terme leur intégration dans un club.

La possibilité de cette adhésion directe a été remise en cause lors d'une consultation effectuée le 20 mars auprès des structures de kite. Sur les 302 consultées, les deux tiers n'ont pas répondu et sur le tiers restant, un tiers était en faveur de cette proposition et deux tiers contre. L'AG est informée du résultat de cette consultation.

4 - Droits de vote des licenciés :

Le nombre de voix confiées à chaque structure est calculé d'après le volume de licences annuelles délivrées au 31 décembre de l'exercice précédent aux adhérents âgés de 16 ans et plus.

Clubs et clubs-écoles :

Cinq voix par primo-licence et licence pratiquant, 1 voix par licence non-pratiquant.

OBL (écoles professionnelles) :

Une voix par primo-licence et licence pratiquant, 0,20 voix par licence non-pratiquant

Les licenciés kite adhérant directement à la FFVL n'ont pas de droit de vote

VOTE NUMÉRO 4

Les nouvelles formules de licences et leur mode de délivrance

POUR : 87,04 %
CONTRE : 9,57 %
ABSTENTIONS : 3,39 %
→ Résolution adoptée

VOTE NUMÉRO 5

Création d'une cotisation forfaitaire pour les licences délivrées en OBL (club/CDVL/ligue) et du mode de reversement

POUR : 76,79 %
CONTRE : 15,65 %
ABSTENTIONS : 7,56 %
→ Résolution adoptée



VOTE NUMÉRO 6

Possibilité pour les licenciés kite d'adhérer directement à la fédération

POUR : 48,26 %
CONTRE : 28,71 %
ABSTENTIONS : 23,03 %
→ Résolution adoptée

Assemblée générale extraordinaire Modifications des statuts et du règlement intérieur

VOTE NUMÉRO 7

Modifications relatives au projet de rénovation des licences
selon résultats des votes 4,5 et 6

POUR : 88,84 %
CONTRE : 6,08 %
ABSTENTIONS : 5,08 %
→ Résolution adoptée

VOTE NUMÉRO 8

Actualisations diverses, suivant modifications contenues
dans les documents préparatoires transmis et disponibles sur le site Internet
<http://federation.ffvl.fr/actus/assemblee-generale-2012-ffvl>

POUR : 89,20 %
CONTRE : 1,72 %
ABSTENTIONS : 9,08 %
→ Résolution adoptée

Fin de l'assemblée générale extraordinaire



REPRISE DE L' AG ORDINAIRE

Présentation du nouveau logo et des pictogrammes

Le logo fédéral a été modernisé et stylisé afin de permettre à toutes les disciplines de la FFVL d'y trouver une symbolique. La nouvelle identité graphique a déjà été approuvée par le comité directeur.

Les stocks de documentation, signalétique et autres supports seront écoulés progressivement avant application du nouveau logo qui sera transmis à toutes les structures.

Accueil du boomerang

France Boomerang Fédération a été officiellement dissoute pour donner naissance au Comité National Boomerang intégré au sein de la FFVL. Les lanceurs sont heureux de pouvoir bénéficier d'un environnement favorable à leur développement et l'affiliation des clubs est en cours.

VOTE NUMÉRO 9

Élection aux postes vacants du comité directeur (collège associatif) Ne participent au vote que les clubs et clubs-écoles

Candidats

- **Michel Appriou** : président du Comité National Boomerang.
- **Alain Etienne** : deltiste, responsable des sites au sein du CND, bénévole et retraité, familier des procédures administratives et de l'encadrement des handicapés.
- **Billy Lemaire** : parapentiste, basé à Alleverd, impliqué dans l'environnement.
- **Boris Ribreux** : parapentiste, professeur d'EPS, spécialisé dans l'encadrement des jeunes et des scolaires avec des projets de développement pour le cerf-volant et le boomerang.

Sont élus

Michel APPRIOU : 31 580 voix

Boris RIBREUX : 22 413 voix

Alain ETIENNE a obtenu 12 973 voix

Billy LEMAIRE a obtenu 6374 voix

Il est exprimé le souhait que les deux candidats non élus soient conviés à chaque séance du comité directeur et soient intégrés dans des commissions.



VOTE NUMÉRO 10

Budget prévisionnel 2012

Le total des produits s'élève à 3 256 849 € dont 440 000 € de subvention du ministère des Sports, et le total des charges à 3 294 119 €, soit un solde négatif de 37 270 €. Le budget a été globalement établi dans la même ligne que l'année précédente.

POUR : 96,92 %
CONTRE : 1,33 %
ABSTENTIONS : 1,75 %
➔ Résolution adoptée

Cotisations 2013

Elles restent identiques à 2012, y compris pour le boomerang, à l'exception des modifications ci-dessous :

- Pratiquant kite : 32 € (au lieu de 30 €)
- Volant : (tarif dégressif en relation avec l'opération « Brevets 2015 »)
 - Volant non breveté : 53 € (au lieu de 50 €)
 - Volant avec le brevet initial : 50 € (inchangé)
 - Volant avec brevet de pilote et/ou confirmé : 47 € (au lieu de 50 €)

À ces dispositions s'ajoute une aide aux licenciés qui souhaitent passer leur brevet. L'objectif est d'intensifier la communication pédagogique sur la philosophie de cette politique conduisant à des différences tarifaires et à anticiper une prochaine évolution européenne vers l'obligation du brevet pour tout pilote.

Par ailleurs, les statistiques démontrent que les non-brevetés ont plus fréquemment des accidents que les brevetés.

VOTE NUMÉRO 11

Disposition liée à la possession du brevet de pilote

POUR : 83,35 %
CONTRE : 8,55 %
ABSTENTIONS : 8,10 %
➔ Résolution adoptée

VOTE NUMÉRO 12

Ajustement cotisation pratiquant kite

POUR : 82,91 %
CONTRE : 2,25 %
ABSTENTIONS : 14,84 %
→ Résolution adoptée



La séance est levée à 16 h 30 et suivie d'une tombola.

Les participants sont remerciés ainsi que les partenaires de la tombola et l'équipe du Lycée Auffray pour l'efficacité de son accueil.